

**N° D'ORDRE : 2018-057**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 04**Excusés : 02**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 4 avril 2018*SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**26 – ACQUISITION D'UNE PLACE DE PARKING AU SEIN DE LA RESIDENCE CAP AZUR**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Groupe NEMEA, gestionnaire de la future balnéothérapie, envisage de céder à la Commune une place de parking au sein de la résidence Cap Azur.

Cette place de parking est située en sous/sol de la résidence, porte le numéro 40, et est cédée pour la somme de 4 000 € TTC.

Après avoir donné toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser acquérir la dite place étant précisé que les crédits sont prévus sur l'opération 2011-03 « acquisitions immobilières ».

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la volonté du Groupe NEMEA de céder à la commune une place de parking.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la place de parking et à procéder à toutes les formalités afférentes à cette acquisition.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Le Maire,**

**Gilles VINCENT**